



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

FONDATION ROGUET

N° Spécial

22 Juillet 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Fondation Roguet du 22 Juillet 2022

SOMMAIRE

Décision	Date	FONDATION ROGUET	Page
N° 2022-001	21.07.2022	Décision du directeur - intérim de direction	3

DECISION DU DIRECTEUR N°2022-001

Objet : Intérim de direction

Le Directeur général,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6132-1 à L. 6132-6, L.6143-3-1, R. 613221-1 et D. 6143-33 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et au Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 23 janvier 2014 nommant Monsieur Alain ISNARD Directeur de la Fondation Roguet ;

Vu le procès-verbal d'installation de Mr Jean-Baptiste CLAVIER, Directeur adjoint en date du 2 janvier 2018;

DECIDE

Article 1er

En l'absence du directeur général, l'intérim de direction de la Fondation Roguet sera assuré, par **Mr Jean-Baptiste CLAVIER**, Directeur adjoint.

Article 2

Délégation est donnée à **Mr Jean-Baptiste CLAVIER**, directeur adjoint, pour signer, en qualité de directeur par intérim, tous les actes nécessaires au fonctionnement de la Fondation Roguet, notamment :

- Tous les actes nécessaires à la gestion des malades,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins,

- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien des installations de la Fondation Roguet,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- Toutes les décisions prises dans le cadre de procédures disciplinaires envers des agents de la Fondation,

Article 3

La présente délégation prend effet au 23 juillet 2022 jusqu'au 30 juillet 2022, ainsi que du 8 juillet 2022 au 16 juillet 2022.

Elle fait l'objet d'une publication au sein de l'établissement.

Clichy, le 21 juillet 2022

<p>Alain ISNARD Directeur général</p>	
<p>Jean-Baptiste CLAVIER Directeur adjoint</p>	 

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>